



RAPPORT DE LA SESSION DE MISE EN COMMUN DES LEÇONS APPRISES DU FFM PAR LES PARTICIPANTS SENEGALAIS ET RECOMMANDATIONS

Session facilitée et rapport rédigé par :
Sidy Mohamed SECK avec le concours de Djibril DIOP

Dakar, mai 2015

COMITÉ NATIONAL D'ORGANISATION



REMERCIEMENTS

Le Comité National d'Organisation remercie la Délégation de l'Union Européenne à Dakar pour leur appui qui a permis la tenue de cette session et la production de cette brochure.



UNION EUROPEENNE

AVERTISSEMENT

Le contenu de la présente publication ne peut être considéré comme représentant l'opinion de CICODEV Afrique et les membres du Comité national d'organisation, de ILC (International Land Coalition) encore moins celle de leurs partenaires.

Copyright :

CICODEV Afrique - l'Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement - www.cicodev.org

Citation : CICODEV Afrique «Rapport de la Session de mise en commun des sénégalais des leçons apprises du Forum Foncier Mondial Dakar 2015 et recommandations»

Juin 2015 - 20 pages

Conception graphique et impression : Créatif Studios (odiallo@creatifstudios.com)

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCES	Action concertée pour l'entraide et la solidarité
ADM	Assemblée des membres
AJS	Association des femmes juristes
CICODEV-Afrique	Institut panafricain pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement
CNCR	Conseil national de coopération et de concertation des ruraux
CNO	Comité national d'organisation
CNRF	Commission nationale de réforme foncière du Sénégal
CONGAD	Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement
CRAFS	Cadre de recherche et d'action sur le foncier au Sénégal
Enda-Pronat	Enda- Protection naturelle
FAFS	Fédération de Associations Féminines du Sénégal
FNFR	Fédérations Nationale des Femmes Rurales du Sénégal
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFM	Forum Foncier Mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
HEKS	Hilfswerk der Evangelischen Kirchen Schweiz (Entraide Protestante Suisse)
IED – Afrique	Innovation environnement et développement - Afrique
ILC	International Land Coalition - Coalition internationale pour l'accès à la terre
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
LDN	Loi sur le domaine national
OSC	Organisation de la société civile
OXFAM	Oxford committee for famine relief
PNUE	Programme des nations unies pour l'environnement
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
SIF	Système d'information foncier
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
UPRINOL	Union des producteurs de la rive gauche du Lac de Guiers

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
1.1. L'ILC et le Forum Foncier Mondial Dakar - 2015	5
1.2. Justification de la tenue de la session des participants sénégalais	5
2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA SESSION	6
2.1. Objectifs de la session	6
2.2. Résultats attendus	6
3. DEROULEMENT DE LA SESSION	6
3.1. Participation	6
3.2. Introduction et cérémonie d'ouverture de la session	6
3.3. Agenda et organisation des travaux de la session	7
4. RÉSULTATS DES TRAVAUX DE LA SESSION	8
4.1. Leçons tirées et recommandations des panelistes	8
4.1.1. <i>Nécessité de prendre en compte la dimension socio-culturelle du foncier, d'une large participation des populations au processus de réforme et des dynamiques en cours</i>	8
4.1.2. <i>Priorité à l'exploitation familiale et à la sécurisation de son assiette foncière</i>	8
4.1.3. <i>L'accès à la terre des femmes et des jeunes</i>	9
4.1.4. <i>L'accueil des investisseurs, leurs droits fonciers et relations avec l'agriculture familiale</i>	9
4.2. Interventions des participants et élargissement des discussions	10
4.2.1. <i>A propos du processus de réforme et de la future loi foncière</i>	10
4.2.2. <i>La sécurisation foncière de l'exploitation familiale</i>	10
4.2.3. <i>Limiter dans le temps les droits accordés aux investisseurs et promouvoir un partenariat encadré entre agriculture familiale et agrobusiness</i>	11
4.2.4. <i>L'accès des femmes au foncier : des textes et de la pratique</i>	11
4.2.5. <i>La dégradation des ressources naturelles et l'accès aux ressources pastorales</i>	12
4.2.6. <i>De la place des médias et de l'information</i>	12
4.3. Synthèse et validation des recommandations des participants sénégalais à la CNRF	13
4.3.1. <i>Une articulation entre politique et législation foncières, une vision du développement et une prise en compte des dynamiques en cours</i>	13
4.3.2. <i>Exploitations familiales, agrobusiness/investisseurs et droits fonciers</i>	13
4.3.3. <i>Mise en œuvre, accompagnement et suivi de la future loi</i>	14
5. CLÔTURE DE LA RENCONTRE ET PERSPECTIVES	14
ANNEXES	15
Annexe 1 : Agenda de la rencontre	15
Annexe 2 : Liste des participants	16



Cérémonie d'ouverture



1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. L'ILC et le Forum Foncier Mondial Dakar 2015

Tous les deux ans, l'ILC (International Land Coalition - Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre) organise un Forum Foncier Mondial (FFM) pour discuter et échanger sur les questions foncières dans leurs articulations avec les enjeux du moment. Ce Forum est organisé sur une base rotative d'un continent à l'autre. C'est ainsi qu'il s'est tenu en 2003 en Europe (Italie), en 2005 en Amérique Latine (Bolivie), en 2007 en Afrique (Ouganda), en 2009 en Asie (Népal), en 2011 en Europe (Albanie) et en 2013 en Amérique Latine (Guatemala). En 2015, c'est à nouveau au tour de l'Afrique d'organiser le Forum et le choix du Conseil de ILC s'est porté sur le Sénégal et l'Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement (CICODEV-Afrique) pour abriter et organiser la 7^e édition du Forum Foncier Mondial (FFM) ainsi que l'Assemblée des Membres de la Coalition.

Pour donner à cet événement international une empreinte nationale et une rigueur scientifique, un Comité National d'Organisation (CNO) a été mis sur pied sous l'égide du Cadre de Recherche et d'Action sur le Foncier au Sénégal¹ (CRAFS). Le CNO est composé de CICODEV-Afrique, du CNCR, de ENDA-PRONAT, de IPAR, de IED-Afrique et des Organismes intergouvernementaux membres de l'ILC (FAO, FIDA), des ONG internationales (OXFAM) sous la présidence de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF), une agence gouvernementale, rattachée à la Présidence de la République du Sénégal.

Le CNO a travaillé de concert avec le Secrétariat International de ILC (à Rome) et son Unité de Coordination Régionale-Afrique pour le développement du contenu scientifique et la gestion logistique du Forum.

Le Forum Foncier Mondial Dakar 2015 s'est tenu au Palais des Congrès du King Fahd Palace du 12 au 16 mai 2015 sous le thème: «Une gouvernance foncière inclusive et juste pour un développement durable : le temps de l'action». Il a rassemblé plus de 700 participants venus de 85 pays des cinq continents.

L'ILC a été créée en 1995 pour promouvoir l'accès à des droits foncières sécurisés afin de contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, par le plaidoyer, le dialogue, l'échange d'expériences et le renforcement des capacités. L'ILC comprend environ 150 organisations membres réparties entre les différents continents, dont une quarantaine en Afrique. Elle regroupe des organisations intergouvernementales (telles que le FIDA, la Banque Mondiale, la FAO, le PNUE, etc.) et des organisations de la société civile.

1.2. Justification de la tenue de la session des participants sénégalais

Le Sénégal est actuellement engagé dans un processus important de réforme foncière piloté par la CNRF et dont les propositions doivent être soumises au Chef de l'Etat en décembre 2015.

Bien que le Forum Foncier soit un événement international

¹Le CRAFS (Cadre de Recherche et d'Action sur le Foncier au Sénégal) est une structure regroupant une vingtaine d'organisations de la société civile (OSC) sénégalaise, d'organisations intergouvernementales, d'ONG internationales et d'organisations de producteurs et de recherche intervenant dans le domaine du foncier, de l'agriculture et de l'élevage.

avec des objectifs de portée mondiale, son intérêt se mesure également à travers l'impact qu'il peut avoir sur les dynamiques foncières au niveau du pays et de la région où il se tient. Ainsi, il offre l'opportunité de discuter à Dakar de nombreuses expériences de gestion des terres et de réforme foncière en Afrique et à travers le monde pouvant constituer une source d'inspiration pour les sénégalais dans le contexte de la réforme foncière en cours au Sénégal.

C'est à ce titre que la session regroupant les participants nationaux s'est tenue le 15 mai 2015 de 10 h 30 à 18 h 30 au King Fahd Palace, lors de la dernière journée du Forum, en marge de l'Assemblée statutaire des membres de l'ILC.

2.OBJECTIFS DE LA SESSION ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectifs de la session

La session des participants sénégalais a pour objectifs :

- d'échanger sur les enseignements tirés et les leçons apprises par les différents acteurs durant le Forum Foncier ;
- de faire la synthèse des leçons pertinentes à reverser au processus de réforme foncière en cours au Sénégal.

Il s'agit ainsi d'une session de mise en commun de ce que les participants sénégalais auront retenu des différentes sessions et discussions du Forum et qu'ils considèrent utiles pour les travaux de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF).

et réflexions de la CNRF ;

- un rapport présentant le déroulement et les résultats de la session est produit.

3.DEROULEMENT DE LA SESSION

3.1. Participation

La session a regroupé quelque quatre-vingt-dix participants comprenant des représentants : (i) d'organisations paysannes de base venus de l'intérieur du pays (agriculteurs, pasteurs) ; (ii) d'organisation de jeunes ; (iii) de femmes ; (iv) de partenaires techniques et financiers ; (v) d'organisations de la société civile sénégalaise, notamment des membres du CRAFS ; (vi) de structures privées ; (vii) de structures publiques et de la Commission nationale de Réforme Foncière ; (viii) d'institutions de recherche et universitaires ; (ix) d'institutions internationales - (cf. liste des participants en annexe).

3.2. Introduction et cérémonie d'ouverture de la session

La session a été présidée par M. Cheikh Oumar Ba, représentant, le Pr. Moustapha Sourang, Président de la CNRF et modérée par M. Sidy M. Seck. La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre interventions.

Première à prendre la parole, Mme Annalisa Mauro de l'ILC, représentant M. Mike Taylor Directeur de ILC, a rappelé les objectifs du FFM et les résultats qui en sont attendus. Pour elle, l'un des objectifs majeurs du FFM est de contribuer au



De gauche à droite : Magatte Diop, FNRS - Annalisa Mauro, ILC - Coumba Paye Bâ, CNRF - Amadou Kanoute, CICODEV Afrique - Mamadou Barry, ASI - Elhadj Thierno Cissé, CNCR

2.2. Résultats attendus

Il est attendu au terme de la session, les résultats ci-après :

- les participants nationaux ont échangé et mis en commun les leçons apprises lors du Forum Foncier Mondial ;
- les participants sénégalais ont identifié les leçons pertinentes et les recommandations à reverser aux travaux

développement de politiques foncières prenant en compte les intérêts des communautés locales à travers la promotion d'espaces d'échanges et de partage des leçons des différentes expériences des pays. Elle a terminé son intervention en remerciant le CICODEV et tous les participants sénégalais pour l'accueil et l'organisation du FFM, en souhaitant une bonne réussite aux travaux de la session.

A sa suite, M. Amadou Kanouté, Directeur de CICODEV-Afrique, a prononcé un mot d'accueil et de remerciement à l'endroit de tous les acteurs qui ont répondu présent à cette rencontre et de la représentante de l'Union Européenne (UE). Il a rappelé l'intérêt et la richesse des travaux du FFM qui viennent de s'achever et souligné le fait que cette rencontre nationale était une grande innovation, car c'est la première fois qu'une session regroupant les nationaux est organisée en marge d'un FFM de l'ILC. Il a remercié l'Union Européenne (UE) pour sa contribution à l'organisation de la session avant de revenir sur les justifications et objectifs de la rencontre et d'indiquer pour terminer, que les résultats feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la CNRF.

Mme Coumba Paye, représentant l'UE, a confirmé dans son adresse, l'engagement de l'UE à accompagner le processus de réforme foncière. Elle a indiqué que leur objectif, comme partenaire de l'Etat du Sénégal et de la CNRF, est d'appuyer le processus pour qu'il aille en son terme, mais également, en tant que partenaire des OSC qui travaillent sur les questions foncières, leur objectif est de s'assurer que le processus soit participatif.

En sa qualité de représentant du Président de la CNRF, M. Cheikh Omar Ba a fait le discours d'ouverture de la session. Dans son adresse, il a d'abord remercié ILC d'avoir choisi le Sénégal comme pays hôte du FFM avant de féliciter le CICODEV et tous les participants sénégalais pour les efforts consentis dans l'organisation de cette session consacrée à la capitalisation des leçons apprises du forum pour enrichir le processus de réforme conduit par la CNRF.

Par ailleurs, il a rappelé que le Sénégal est actuellement engagé dans un processus de réforme du foncier qui aura un impact important sur la vie de tous les sénégalais. Ce processus, conduit par la CNRF, se veut participatif et inclusif, pour arriver à une réforme aboutie, consensuelle et qui soit applicable. Revenant sur les activités réalisées par la CNRF, il a indiqué l'élaboration d'un document de cadrage et d'une feuille de route qui ont été validés lors d'un atelier national de partage, ainsi que plusieurs rencontres avec les organisations de la société civile, les autorités administratives, les services en charge du foncier, les élus locaux, les journalistes.

Actuellement, des comités régionaux de développement (CRD) sont en cours et des concertations décentralisées vont être menées à travers le pays et à différentes échelles pour rencontrer depuis la base, toutes les catégories d'acteurs. Au bout du processus, en décembre 2015, la Commission devra soumettre aux autorités un document de politique foncière et un projet de loi foncière. M. Ba, a réaffirmé la disponibilité du Président de la CNRF, M. Moustapha Sourang qui reste ouvert à toutes propositions constructives avant de déclarer ouverts les travaux de la session de mise en commun des leçons apprises par les sénégalais lors du FFM.

3.3. Agenda et organisation des travaux de la session

Après l'ouverture de la session, le modérateur des travaux, M. Sidy M. Seck, a rappelé les TDR, commenté l'agenda et précisé le format qui va être adopté pour l'organisation des travaux. Il a souligné que beaucoup de choses intéressantes et importantes ont été dites dans les plénières et les sessions du FFM et que les uns et les autres en ont assurément tiré des enseignements et des leçons. Cependant, toutes les choses qui ont été dites ou entendues n'ont sans doute pas le même intérêt pour le Sénégal.

Par conséquent, a-t-il précisé, les travaux de cette session s'attacheront principalement à :

- partager les enseignements tirés du FFM et les leçons apprises par les uns et les autres ;
- dégager parmi ces leçons, celles qui pourraient être reversées à la CNRF ainsi que les recommandations utiles.

Par la suite, il est revenu sur le déroulement des travaux, organisé comme suit :

- 1) une table ronde de partage des leçons apprises avec les interventions de panélistes qui ont été choisis parmi les membres des OSC, du CRAFS et des partenaires au développement ;
- 2) des interventions des autres participants à la session et une interaction avec les panélistes;
- 3) une synthèse et une validation des leçons apprises et recommandations.



Vue des participants à la Session Nationale

4. RÉSULTATS DES TRAVAUX DE LA SESSION

4.1. Leçons tirées et recommandations des panelistes

Les travaux de la rencontre ont démarré par une table ronde qui a vu la l'intervention de dix panelistes appartenant à différentes organisations, structures et catégories socioprofessionnelles. Chaque panéliste devait dans son intervention répondre aux questions suivantes : i) quelles leçons avez-vous apprises lors du FFM et qui pourraient être reversées à la Commission nationale de réforme foncière ? ii) quelles recommandations pour la CNRF ?

Les interventions de panélistes ont été à la fois riches et variées. Elles sont regroupées ci-dessous autour de quatre principales thématiques pour lesquelles sont indiqués les principaux intervenants, la synthèse des interventions et des recommandations.

4.1.1. Nécessité de prendre en compte la dimension socio-culturelle du foncier, d'une large participation des populations au processus de réforme et des dynamiques en cours

Panélistes

- Mme Maguette Diop, Présidente de la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FNFR)
- Mme Marième Sow, Présidente de Enda-Pronat,
- M. Moustapha Ba, porte-parole des paysans de Diokoul
- M. Bara Guèye, Directeur Exécutif de Innovation Environnement Développement –Afrique (IED Afrique)
- Pr. Babaly Sall, juriste Université Gaston Berger (UGB). GESTES
- Mme Ndiaye Marie Delphine, Association des Femmes Juristes du Sénégal (AJS)
- M. Joseph Ndabamenye, Coalition pour l'Accès des Femmes à la Terre au Rwanda

Synthèse des interventions

Le processus de réforme en cours au Sénégal, la problématique de la participation des populations et de l'appropriation de la future législation foncière ont fortement retenu l'attention. Les interventions ont souligné la nécessité d'impliquer largement dans le processus de réforme en cours, les populations à la base et de prendre en compte leurs propositions ainsi que les réalités qu'elles vivent dans leurs rapports au foncier. Pour les panélistes, les leçons apprises révèlent que les spécificités pertinentes qui s'expriment au niveau local, vont s'imposer à la loi, si elles ne sont pas prises en compte comme cela s'est passé avec la loi sur le domaine national. La tenue de concertations au niveau local, jusqu'à l'échelle villageoise est nécessaire pour une plus grande inclusion de tous les acteurs dans le processus de la réforme foncière. Une telle participation aux consultations menées par la CNRF permettrait aux populations de s'approprier la future législation foncière et d'en faciliter l'application. Par ailleurs, l'expérience a révélé que les lois foncières, même lorsqu'elles sont bonnes, ne sont souvent pas

appliquées en raison de l'absence ou du retard dans la prise des décrets et mesures d'accompagnement permettant de les rendre opérationnelles.

La question foncière étant à la fois mouvante et dynamique, il a été rappelé la nécessité :

- i) d'avoir un cadre cohérent entre les politiques et les mécanismes de gestion des terres (agriculture, élevage, mines, etc.) et une bonne articulation entre les différents textes se rapportant au foncier et à la gestion des ressources naturelles ;
- ii) d'inscrire la loi dans une perspective dynamique et anticipatoire (croissance démographique, urbanisation, changements climatiques, etc.).

De même, les politiques régionales et internationales se rapportant à la gouvernance foncière devront être prises en compte (Principes directeurs de l'UA, Directives volontaires de la FAO, etc.).

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre en compte les dimensions socioculturelles du foncier et éviter une approche de la réforme basée sur le tout juridique ;
- légiférer en tenant compte du contexte, des enjeux et des consensus forts qui se dégagent aux différentes échelles de participation des populations ;
- élaborer et promulguer des décrets d'application claires qui rendent opérationnels la réforme foncière ;
- veiller à une articulation avec l'Acte III de la décentralisation et entre les différentes législations et politiques sectorielles qui touchent le foncier et la gestion des ressources naturelles ;
- mettre en place des mécanismes et mesures d'accompagnement pour une appropriation de la future loi foncière par les communautés locales ;
- créer des mécanismes et espaces d'échanges et de médiation pour anticiper et résoudre les conflits fonciers ;
- mettre en place un observatoire participatif de veille citoyen du foncier.

4.1.2. Priorité à l'exploitation familiale et à la sécurisation de son assiette foncière

Panélistes

- Mme Maguette Diop, Présidente de la FNFR
- Mme Marième Sow, Présidente de Enda-Pronat
- M. Moustapha Ba, porte-parole des paysans de Diokoul
- M. Thierno Cissé, Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR)

Synthèse des interventions

Les interventions ont fortement mis en exergue, au regard des expériences présentées de par le monde lors du FFM, qu'il faut accorder une grande importance aux communautés locales dans la gestion foncière, comme l'illustrent les cas étudiés et présentés par le FIDA.

Il ressort également des leçons apprises, le rôle prédominant des exploitations familiales dans la production alimentaire et

leur durabilité en termes de gestion des ressources naturelles. Mais malgré tout, on continue de noter dans de nombreux pays que les exploitations familiales souffrent d'une insécurité foncière, d'une insuffisance de moyens pour développer leurs activités et d'un manque d'appuis de la part des pouvoirs publics.

Ce constat ainsi qu'une meilleure prise en compte du rôle important des exploitations familiales, commande un changement de paradigme en substituant au concept de « petit producteur », celui « d'entreprise familiale ». En effet, pour « petit » qu'il soit considéré, cet agriculteur investit et s'investit dans son exploitation dont l'assiette foncière est son principal capital. Une telle considération implique de la part du gouvernement, le choix clair d'une politique agricole et foncière orientée vers la promotion des exploitations familiales, agricoles et pastorales, tout en définissant des mécanismes de cohabitation avec l'agrobusiness. Il est également important de valoriser les bonnes pratiques et les mécanismes endogènes de gestion des ressources naturelles au niveau local.

Recommandations

Les recommandations formulées portent sur :

- la nécessité de définir une politique agricole visant la sécurité alimentaire et accordant la priorité et des appuis à l'agriculture familiale ;
- la sécurisation foncière des exploitations familiales par l'octroi de droits fonciers réels, accompagnée de mécanismes de cessibilité encadrée des terres ;
- la reconnaissance de la mobilité pastorale comme une forme de mise en valeur des terres et la nécessité d'une sécurisation foncière des parcours pastoraux ;
- la possibilité d'attribution de terres au nom de communautés d'agriculteurs ou d'éleveurs.

4.1.3. L'accès à la terre des femmes et des jeunes

Panélistes

- Mme Maguatte Diop, Présidente de la FNFR
- Mme Marième Sow, Présidente de Enda-Pronat
- Mme Ndiaye Marie Delphine, AJS
- M. Mamadou Barry, Directeur exécutif d'Action-Solidaire Internationale
- M. Papa Barry Coly, Président du Collège des jeunes du CNCR

Synthèse des interventions

Les expériences présentées au cours du Forum ont montré que ces deux catégories de la population rencontrent dans la plupart des pays, d'énormes difficultés pour accéder au foncier, avec un accent particulier pour les femmes et dans les pays du Sud. Les femmes comme les jeunes sont considérés comme membres de la famille et parties prenantes de l'exploitation familiale, n'ayant pas à ce titre de besoins spécifiques de terres.

S'agissant des femmes, les principaux enseignements tirés révèlent que leurs difficultés d'accès au foncier résultent généralement de pesanteurs socio-culturelles. Il est également apparu que les ventes de terres tant décriées, sont

essentiellement le fait des hommes dans la grande majorité des cas dans les différents pays. Les contraintes d'accès des femmes au foncier sont très aiguës partout, même dans les pays comme le Sénégal, où la législation ne fait pas de discrimination à leur égard. Aussi, il est important de considérer à sa juste valeur dans la réforme foncière, le poids des contraintes socio-culturelles et d'envisager des mécanismes de promotion de l'équité de genre dans l'accès au foncier.

S'agissant des jeunes, l'accent a été mis sur les conflits intergénérationnels au sein des communautés locales qui tourment le plus souvent en leur défaveur. Les jeunes sont souvent considérés comme force active à mobiliser dans le cadre de l'exploitation familiale dont les terres sont contrôlées par leurs parents ou aînés. De plus en plus en milieu rural, ces difficultés d'accès des jeunes à la terre et leur manque d'appuis pour se réaliser à travers des activités économiques viables, participent des causes de l'émigration clandestine qui affecte beaucoup de pays sous-développés.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre en compte les pesanteurs socio-culturelles et les pratiques discriminatoires (malgré la loi) à l'égard des femmes et des jeunes et mettre en place des mesures juridiques, voire une discrimination positive, pour favoriser et sécuriser leur accès à la terre ;
- promouvoir et appliquer des principes d'équité dans l'accès au foncier ;
- favoriser l'accès des femmes et des jeunes à des terres arables et de bonne qualité, et non les confiner dans des terres marginales ;
- développer pour les femmes et les jeunes, une politique d'incitation pour les métiers de l'agriculture au sens large et de promotion de l'entrepreneuriat rural.

4.1.4. L'accueil des investisseurs, leurs droits fonciers et relations avec l'agriculture familiale

Panélistes

- M. Moustapha Ba, porte-parole des paysans de Diokoul
- Mme Marième Sow, Présidente de Enda-Pronat
- M. Thierno Cissé, Appui-conseil CNCR
- Pr. Babaly Sall, juriste UGB. Laboratoire GESTES

Résumé des interventions

Les discussions ont souvent eu en arrière-plan, la question de l'accaparement des terres et les inquiétudes légitimes qu'elle suscite chez les populations. La non transparence des modalités de cession des terres à des investisseurs privés (nationaux comme étrangers), l'opacité des contrats liant les parties et l'absence d'information préalable, voire d'implication des populations ont été déplorées. Il est apparu aux intervenants que l'accès des populations, des producteurs et des entrepreneurs ruraux à des titres de propriété doit constituer un moyen de sécuriser les exploitations familiales face au risque d'accaparement des terres. L'accès à la terre des investisseurs et de l'agrobusiness n'est pas exclu par les participants, seulement des procédures précises et transparentes doivent

encadrer cet accès. L'attribution de terres à ces investisseurs doit être assujettie à la fourniture et à l'instruction approfondie d'un dossier, indiquant entre autres, le modèle d'affaire, les investissements, la justification de la capacité de mise en valeur, une étude d'impact environnemental et social. Des mesures doivent être prises pour proscrire toute appropriation foncière définitive. Et à ce propos, il a été rappelé, comme discuté lors du FFM, l'exemple de pays comme Madagascar, le Niger ou encore le Cameroun dont les législations foncières actuelles ne permettent pas à des étrangers d'avoir un droit de propriété sur la terre.

Recommandations

Les recommandations formulées portent sur :

- la prise de mesures pour éviter toute appropriation foncière définitive par des investisseurs ;
- l'encadrement par l'Etat de l'accès des investisseurs et de l'agrobusiness à la terre, par des dispositions claires, transparentes et accompagnées d'un cahier de charges détaillé ;
- l'accessibilité de l'information concernant les contrats avec des investisseurs pour les populations locales et pour tout intéressé ;
- la promotion de mécanismes pour un partenariat «gagnant-gagnant» entre investisseurs, exploitations familiales et populations locales. Dans ces partenariats, la terre des producteurs doit être considérée comme un actif dans la structure de l'investissement privé.

4.2. Interventions des participants et élargissement des discussions

La suite des discussions a été un moment d'échanges autour des enseignements tirés du FFM et des interventions des panélistes.

Comme pour ces derniers, les participants devaient répondre aux mêmes questions : i) quelles sont les leçons apprises durant le forum et qui pourraient être reversées aux travaux de la Commission Nationale de Réforme Foncière ? ii) quelles recommandations pour la CNRF ?

Dans les échanges, les participants sont non seulement revenus sur les propos des panélistes pour les conforter ou les nuancer, mais ils ont également abordé de nouvelles questions et problématiques. Leurs interventions toutes aussi riches et variées que celles des panélistes sont présentées ci-dessous autour de six principales thématiques pour lesquelles sont indiqués les intervenants, la synthèse des interventions et des recommandations.

4.2.1. A propos du processus de réforme et de la future loi foncière

Intervenants

- M. Alassane Wade, CNCR
- M. Chérif Diallo, Action Solidaire Internationale
- M. Daouda Diagne, Consultant
- M. Papa Samba Ndiaye, Expert Millenium Challenge Account (MCA)
- M. Ardo Sow, Collectif de Ndiabel

Synthèse des interventions

Les interventions sont revenues avec insistance sur la nécessité pour la CNRF, d'adopter pour le processus, des approches permettant à la fois l'implication des populations et leur appropriation effective de la réforme foncière sans lesquelles la future loi foncière ne sera pas appliquée. L'attention a été attirée à cet égard, sur l'intérêt de s'appuyer dans le processus de réforme, sur l'expertise locale proche des communautés à la base, pour favoriser une meilleure diffusion des informations et mobilisation des populations.

Il a été également souhaité que la future loi foncière soit la résultante d'une vision d'un développement bâtie sur des principes dégagés au travers de consensus forts. Au regard des exigences de participation et de certains enseignements tirés du FFM, d'aucuns ont jugé trop courte la durée du processus conduit par la CNRF, comparativement à certains pays de la sous-région qui ont pris des années pour conduire leur réforme.

Dans le même registre des inquiétudes, il a été souligné que le bail même encadré, pourrait ne pas empêcher les populations de vendre leurs terres, d'où des propositions du maintien du système actuel de l'affectation des terres en milieu rural avec une loi-cadre prenant en compte les spécificités des différentes zones éco-géographiques.

Recommandations

Les recommandations formulées insistent sur la nécessité de :

- définir une orientation de politique foncière en rapport avec une politique agricole prenant en compte les intérêts des exploitations familiales ;
- bâtir la loi foncière sur une politique foncière reposant sur une vision claire, des principes forts et une orientation définie de manière consensuelle ;
- prévoir des mécanismes de gouvernance et d'application efficace de la loi, comportant des voies de recours qui puissent mettre tous les acteurs, y compris l'Etat, au même pied d'égalité en cas de non-respect des textes.

4.2.2. La sécurisation foncière de l'exploitation familiale

Intervenants

- M. Ibrahima Ba, ACCES
- M. Abdoulaye Ba
- Me Landing Badji, Avocat
- Mme Julie Brayer Mankor, Conseiller Agricole Ambassade de France

Synthèse des interventions

Le souci de préserver les exploitations familiales et de sécuriser les terres qu'elles exploitent a occupé une place importante dans les échanges. Il a été souligné le fait que la sécurisation foncière ne devrait pas se faire au seul profit du chef d'exploitation. Dans des pays comme le Kenya, bien que le titre de propriété soit au nom de l'homme chef de famille, celui-ci ne peut aliéner les droits fonciers de la famille sans l'accord préalable de son épouse. Cet exemple discuté lors du Forum, pourrait selon les participants inspirer les réflexions de la CNRF dans le souci de sécuriser davantage

les droits de la famille et de la femme au sein de celle-ci. Les interventions ont également insisté, au-delà de la sécurisation des droits fonciers, sur la nécessité pour les producteurs d'avoir accès aux moyens de production pour développer et moderniser leurs activités productives. En effet, les constats montrent largement qu'en dehors de programmes ponctuels ou sectoriels, les soutiens au secteur agricole et rural en général, sont devenus très faibles depuis la mise en place des programmes d'ajustement structurels. Ainsi il a été jugé nécessaire et fondamental que l'Etat prenne des mesures pour la promotion d'un entrepreneuriat rural basé sur les exploitations familiales afin de favoriser le développement du secteur agricole. De même, les différents décrets et textes réglementaires permettant de rendre effective l'application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) doivent être pris et publiés.

Recommandations

Les recommandations proposent :

- la création d'un titre foncier rural pour la sécurisation foncière des exploitations familiales et de l'habitat rural;
- l'examen par la CNRF de modalités de reconnaissance et de sécurisation de droits fonciers collectifs (familiaux, communautaires, etc.) ;
- l'accompagnement de la politique de sécurisation foncière par des mécanismes facilitant l'accès des exploitations familiales à des moyens de production et d'investissement.

4.2.3. Limiter dans le temps les droits accordés aux investisseurs et promouvoir un partenariat encadré entre agriculture familiale et agrobusiness

Intervenants

- M. Mamadou Thioye, Producteur et Président de l'UPRINOL
- M. Ibrahima Ba, ACCES
- M. Alassane Wade, CNCR
- M. Gorgui Sow, producteur
- M. Niang Ousmane, HEKS Sénégal
- M. Sékou Fall, Producteur à Déni Birame Ndaw
- Me Bacre Waly Ndiaye, Avocat. Société VALNOVEL

Synthèse des interventions

Des inquiétudes ont été manifestées face à la réforme pour qu'elle ne soit pas une forme de légitimation de la promotion de l'investissement privé. Tout en reconnaissant la nécessité de sécuriser les investisseurs, les interventions ont insisté sur le fait que cela ne devrait pas se traduire par un transfert définitif de terres en leur faveur, ni se faire ni au détriment des exploitations familiales, ni entraîner une dégradation des ressources naturelles.

Il est évident que la situation dans les pays du Sud est généralement en défaveur des exploitations familiales face aux multinationales qui disposent de moyens financiers, de moyens de production et de moyens de pression énormes pour obtenir des concessions. Outre qu'il grève le patrimoine foncier national, un transfert définitif de terres n'exclut

pas la possibilité d'un changement ultérieur dans l'usage du sol, donc de spéculation et d'accaparement foncier. De plus, l'agrobusiness investit pour faire du profit et produit généralement pour des marchés extérieurs solvables et non pour satisfaire les besoins vivriers des populations locales et nationales alors que se posent des problèmes aigus de sécurité alimentaire dans les pays où il s'est installé. Partant, le Sénégal devrait suivre l'exemple des pays africains où les investisseurs étrangers ne peuvent avoir une propriété du sol.

Pour éviter les risques évoqués ci-dessus tout en restant ouvert aux investisseurs, parmi les solutions à adopter figurent la limitation dans le temps des droits fonciers concédés aux investisseurs privés, la promotion de partenariats entre agrobusiness et exploitation familiale, ainsi qu'une politique de soutien à l'émergence d'un agrobusiness local pour relever les défis de la valorisation des ressources foncières et de la sécurité alimentaire.

Relativement aux questions de partenariat, l'exemple de la société VALNOVEN qui a été discuté révèle des mécanismes de partenariat développés sur toute la chaîne de production avec des producteurs de riz de la vallée du fleuve Sénégal, depuis la production de semences jusqu'à la commercialisation. Des intervenants du secteur privé ont manifesté lors des discussions, leur disponibilité pour des partenariats « gagnant-gagnant ». Ils ont dans ce sens invité les organisations paysannes et de la société civile, à passer de la défensive à des propositions concrètes et réalistes pour de tels partenariats.

Recommandations

Les recommandations mettent l'accent sur :

- la limitation dans le temps, avec des possibilités de renouvellement, des contrats de cession et droits accordés aux investisseurs privés pour éviter tout risque de spéculation et d'accaparement foncier ;
- l'implication des populations locales dans les processus de négociation avec les investisseurs et la mise en place de comité de suivi intégrant ces populations pour évaluer périodiquement les engagements des uns et des autres et les réajuster au besoin ;
- la mise au point de mécanismes de partenariats « gagnant-gagnant » et de modèles de contrat-types entre les exploitations familiales et/ou collectivités locales et les investisseurs privés, nationaux et/ou étrangers.

4.2.4 L'accès des femmes au foncier : des textes et de la pratique

Intervenants

- M. Alassane Wade, CNCR
- Mme Julie Cissé, Réseau des femmes rurales
- Me Bacre Waly Ndiaye, société VALNOVEL
- M. Ibrahima Ba, ACCES.

Synthèse des interventions

Revenant sur la question de l'accès des femmes à la terre, les intervenants ont rappelé, qu'au Sénégal, aucune loi ne fait de discrimination vis-à-vis des femmes et qu'il faudrait éviter de trop vouloir segmenter les différentes couches de la

société (femmes, jeunes, etc.) qui font toutes partie de l'unité familiale de production.

Les échanges ont montré malgré tout, qu'il y a toujours un fossé entre les textes et les pratiques qui révèlent toujours un faible accès des femmes au foncier. Des efforts importants sont encore à fournir dans plusieurs domaines (information, sensibilisation, formation, respect des textes, etc.), pour prendre en compte le genre et promouvoir l'équité. A cet égard, certaines organisations de femmes, sur la base de leurs expériences, préconisent de s'investir, au-delà « de la bataille juridique », dans un travail de proximité auprès des gestionnaires du foncier pour les sensibiliser et plaider la cause des femmes pour l'amélioration de leur accès au foncier. Les cas discutés semblent montrer que cette démarche produit des résultats positifs.

Recommandations

Les recommandations formulées sont les suivantes :

- soutenir et encourager les femmes pour qu'elles s'expriment et aient le courage de demander des terres ;
- sensibiliser les instances de gestion du foncier et entreprendre des démarches de proximité auprès d'elles, pour plaider la cause des femmes.

4.2.5. La dégradation des ressources naturelles et l'accès aux ressources pastorales

Intervenants

- M. Mamadou Malado Diallo, CICODEV
- Mme Gèneviève Manta, Association des femmes rurales
- M. Ardo Sow, Collectif de Ndiael
- M. Mamadou Thioye, Producteur et Président de l'UPRINOL

Synthèse des interventions

Les participants, tout en revenant sur les questions liées au pastoralisme soulevées par les panélistes, ont élargi les discussions à l'évolution actuelle et aux agressions que subissent les ressources naturelles ainsi qu'au rétrécissement des espaces pastoraux. Ils ont mis l'accent sur les dynamiques de dégradation des ressources naturelles qui résultent de la déforestation et de l'avancée des fronts agricoles (culture sèches et irriguées). Ces dégradations liées à l'action de l'homme sont aggravées par les effets du changement climatique. Elles rendent nécessaires et urgentes de prévoir dans la politique foncière, des mesures visant la restauration de la fertilité des sols et de la biodiversité pour préserver les bases productives en milieu rural.

La progression des fronts agricoles et la baisse de la qualité des ressources naturelles affectent également les zones humides et les pâturages. Elles engendrent de nouvelles contraintes pour le pastoralisme, induisant des changements dans les pratiques et les migrations pastorales qui augmentent l'intensité et la récurrence des conflits entre paysans et pasteurs. La nécessité d'une gestion de l'espace articulant les différentes activités ainsi qu'une planification de l'occupation de l'espace tenant compte de ces dynamiques doivent être prises en compte dans les réflexions menées dans le cadre de la réforme foncière. Dans

ce sens, la diffusion d'outils innovants de gestion foncière et de planification participative de l'occupation de l'espace qui ont fait leurs preuves, comme par exemple les plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) et le système d'information foncière (SIF), doit d'être encouragée. Par ailleurs, les leçons apprises lors du FFM, relatives au Niger, devraient également inspirer le Sénégal et la CNRF en ce qui concerne la gestion du foncier pastoral et la reconnaissance de l'élevage pastoral comme forme adaptée de mise en valeur des terres en zones sahéliennes.

Recommandations

Les recommandations préconisent :

- une meilleure planification de la gestion et de l'occupation de l'espace rural prenant en compte les dynamiques de dégradation des ressources naturelles et les effets du changement climatique ;
- l'érection de la zone du Lac de Guiers en une zone à statut spécial, en raison de son caractère stratégique et du multi-usage de ses eaux (réserve d'eau douce, exploitation agricole, pastorale, pêche, etc.) ;
- l'institutionnalisation et la diffusion d'outils de gestion foncière et de planification de l'occupation de l'espace qui ont fait leurs preuves, tels que les plans d'occupation des sols (POAS) et le système d'information foncière (SIF), en favorisant leur application concrète.

4.2.6. De la place des médias et de l'information

Intervenants

- Mme Fatimata Ly Fall, Centre Média et Démocratie
- M. Libasse Hann, Institut Panos

Synthèse des interventions

Les intervenants, professionnels de la communication, ont rappelé le rôle primordial des médias dans la diffusion de l'information, notamment dans le cadre de la réforme foncière. Considérant qu'il ne peut y avoir participation sans information, il leur est apparu indispensable de repositionner les journalistes dans le processus de réforme pour favoriser un meilleur traitement et une vulgarisation efficace de l'information auprès des populations locales. L'importance de l'information a été fortement rappelée et il a été souhaité que le gouvernement s'attache à promouvoir la transparence et la redevabilité à travers la facilitation de l'accès à l'information. A cet égard, des outils comme ceux développés et présentés par OXFAM lors du FFM pour analyser les politiques et mécanismes de gestion des terres doivent être promus.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- accompagner le processus de réforme d'une stratégie adéquate de communication impliquant les journalistes et les médias ;
- développer des critères d'analyse des politiques et mécanismes de gestion de terres pour le suivi de la mise en œuvre de la réforme.

4.3. Synthèse et validation des recommandations des participants sénégalais à la CNRF

La synthèse de la mise en commun des leçons apprises du FFM et des recommandations à reverser à la CNRF a été faite et présentée par le modérateur de la session. A la suite de cette présentation, les participants ont discuté, amendé puis validé les principales propositions présentées ci-dessous.

4.3.1. Une articulation entre politique et législation foncières, une vision du développement et une prise en compte des dynamiques en cours

- Processus de réforme, participation et appropriation de la loi

Il convient d'avoir à l'esprit, qu'on ne fait pas une réforme foncière pour un gouvernement ou un parti politique, mais pour un pays, un peuple, un projet de société. En conséquence, la réforme foncière en cours doit se distancier des « enjeux politiques », prendre en compte les dimensions socioculturelles du foncier, les droits fonciers locaux, reconnaître et valoriser les mécanismes endogènes pertinents de gouvernance foncière. Elle doit éviter une approche basée sur le tout juridique, de s'enfermer dans des agendas politiques à court terme et prendre en compte les dynamiques en cours. A cet égard, les considérations suivantes sont à retenir :

- le processus de réforme doit renforcer son caractère participatif et inclusif, s'accompagner d'une bonne politique de communication en intégrant davantage les médias pour favoriser d'une part, l'information et la mobilisation des populations à la base et parties prenantes de la réforme et d'autre part, l'appropriation de la future loi ;
- la future loi foncière doit être adossée à une politique foncière bâtie autour d'une vision claire du développement et de principes forts définis de manière consensuelle. Elle devra traduire un projet de société dans le cadre d'une approche globale du développement rural et d'une politique agricole faisant clairement le choix d'une priorité accordée à la promotion des exploitations familiales ;
- quoique la Constitution et la LDN ne fassent pas de discrimination vis-à-vis des femmes et des jeunes, l'accès au foncier leur est toujours difficile dans la pratique. Il est nécessaire d'envisager dans les futures dispositions, des mesures assumées pour favoriser l'équité dans l'accès au foncier.

- Une loi qui intègre les dynamiques et besoins en cours.

Il s'agit de prendre notamment en compte, les implications liées :

- à la croissance démographique, à l'urbanisation, à l'évolution des systèmes agricoles, aux recompositions socio-spatiales et aux changements climatiques ;
- aux politiques institutionnelles, notamment l'Acte III de la décentralisation, la réforme des institutions (CNRI), etc. ;
- à la nécessité d'avoir un cadre cohérent entre les politiques et mécanismes de gestion des terres (agriculture, élevage, mines, etc.) et une bonne articulation entre les différents textes se rapportant au foncier, à la gestion des ressources naturelles et à la politique d'aménagement du territoire ;

- aux lignes directrices et orientations régionale, internationale et sous régionale relatives à la gouvernance foncière (Directives volontaires de la FAO, lignes directrices de l'UA, etc.).

4.3.2. Exploitations familiales, agrobusiness/ investisseurs et droits fonciers

Les exploitations familiales jouent au Sénégal, comme dans le reste du monde, un rôle prépondérant dans la production alimentaire et la durabilité de leurs bases productives. La reconnaissance de cette prépondérance et la sécurisation de leur assiette foncière doivent figurer en bonne place dans la politique foncière. Contrairement à une idée reçue, les exploitants familiaux et les populations locales ne s'opposent pas à l'accueil et à l'accès au foncier des investisseurs et de l'agrobusiness. Seulement, cet accès ne doit pas se faire à leur détriment. Il doit être limité dans le temps et être encadré par des procédures précises et transparentes.

- Sécuriser les droits fonciers de l'exploitation familiale en prenant en compte l'agriculture au sens large et différents niveaux de sécurisation

La réforme foncière devra permettre :

- la sécurisation foncière des exploitations familiales par l'octroi de droits fonciers réels, accompagné de mécanismes de cessibilité encadrée des terres ;
- la reconnaissance du pastoralisme comme une forme de mise en valeur des terres et la nécessité d'une délimitation et d'une sécurisation foncière des pâturages et parcours pastoraux ;
- l'attribution de terres à des familles et au nom des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs.

- Un accueil encadré des investisseurs et de l'agrobusiness

L'attribution de terres aux investisseurs doit être assujettie à la fourniture et à l'instruction approfondie d'un dossier indiquant entre autres, le modèle d'affaire, les investissements, la justification de la capacité de mise en valeur, une étude d'impact environnemental et social, etc.

Les dispositions et mécanismes de la future loi devront :

- définir pour les terres rurales, des types de droits différenciés pour les nationaux et les étrangers et proscrire pour ces derniers toute appropriation définitive du sol, à l'image de certains pays africains soucieux de protéger le patrimoine foncier national ;
- limiter dans le temps les concessions et droits accordés aux investisseurs privés pour éviter tout risque de spéculation et d'accaparement foncier ;
- encadrer les processus d'investissements agricoles à travers des contrats et cahiers de charge modulables en fonction des types d'investissements, des catégories d'investisseurs, des modèles d'affaires et des zones d'accueil ;
- accompagner les populations par un service d'appui-conseil dans les négociations et la contractualisation ;
- impliquer les populations locales dans les processus de négociation avec les investisseurs et mettre en place un comité de suivi intégrant ces populations pour évaluer périodiquement les engagements des parties et les réajuster au besoin ;

- promouvoir des mécanismes contractuels pour un partenariat « gagnant-gagnant » entre investisseurs privés (nationaux et/ou étrangers), exploitations familiales, populations et collectivités locales. La terre doit pouvoir être considérée comme un actif dans la structure de l'investissement privé pour les producteurs locaux, les populations ou les collectivités locales.

4.3.3. Mise en œuvre, accompagnement et suivi de la future loi

Beaucoup de lois, même bonnes, sont ineffectives, faute de dispositions permettant de les appliquer correctement ou de mécanismes d'information sur leur mise en œuvre. La loi sur le domaine national de 1964 en fournit une parfaite illustration ; il en est de même pour la LOASP de 2004, dont tous les décrets d'application ne pas pris, plus de dix après sa promulgation.

Pour éviter de telles situations, les dispositions nécessaires à l'application correcte de la future loi et au suivi de sa mise

œuvre devront être prises, et dans des délais acceptables. A cet égard, il est recommandé de :

- promulguer, après l'adoption de la loi, les décrets d'application et textes réglementaires qui encadrent l'application de la loi foncière et la rendent opérationnelle ;
- mettre en place des mécanismes et mesures d'accompagnement pour une appropriation de la loi foncière par les populations, prévoir des voies de recours pour les acteurs en cas de non-respect des textes ;
- créer des cadres de médiation/concertation et des espaces de dialogue et d'échange, aux échelons locaux, pour anticiper et résoudre les conflits fonciers ;
- développer des critères d'évaluation de la politique foncière et des mécanismes de gestion des terres ;
- institutionnaliser et appuyer la diffusion d'outils de gestion foncière et de planification de l'occupation de l'espace qui ont fait leurs preuves (POAS, SIF, etc.) en favorisant leur application concrète ;
- mettre en place un observatoire autonome de suivi des dynamiques et de la gouvernance foncière.

5. RÉSULTATS DES TRAVAUX DE LA SESSION

A la fin des travaux, les mots de clôture ont été prononcés par M. Kanouté, Directeur de CICODEV Afrique et M. Cheikh Omar Ba, représentant le Président de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF).

M. Kanouté a réitéré ses remerciements à l'endroit de tous les participants pour leurs contributions, avant de rappeler qu'un rapport rendant compte des travaux et des recommandations de la session sera élaboré et transmis à la CNRF pour en enrichir et orienter les réflexions. Il a terminé son discours par un appel à une veille citoyenne et à une mobilisation pour que les principales préoccupations exprimées puissent être prises en charge dans le cadre de l'élaboration de la politique et de la future législation foncière.

Dans son discours de clôture, M. Ba a félicité les participants ainsi que le CNO, remercié l'ILC et rappelé la disponibilité et l'ouverture de la CNRF, singulièrement de son Président, pour écouter tout acteur et accueillir toute proposition constructive permettant de renforcer la participation et l'inclusion afin d'aboutir à une réforme foncière consensuelle et opérationnelle.



Quelques participants à la Session Nationale

ANNEXES

Annexe 1 : Agenda de la rencontre

HEURES	ACTIVITÉS	INTERVENANTS
10H30 - 10H50	Mot d'accueil Mot de ILC Mot de la Délégation de l'UE Mot d'accueil + rappel succinct du Processus réforme	Directeur CICODEV Directeur ILC Représentant Chef de la Délégation de l'UE Représentant Président CNRF
10H50 - 11H00	Organisation des travaux	Sidy M. Seck
	Beaucoup de choses intéressantes et importantes ont été dites dans les plénières et les sessions, dont les uns et les autres ont assurément tirés des enseignements et des leçons. Mais toutes les choses dites n'ont sans doute pas le même intérêt pour le Sénégal et à l'étape où nous nous trouvons dans le processus de réforme. Dans la suite nous nous attacherons principalement à discuter des leçons apprises qui pourraient être reversées à la Commission Nationale de Réforme et à dégager des recommandations.	
11H - 11H30	PAUSE-CAFÉ	
11H30 - 13H00	Table ronde de partage des leçons apprises <i>Chaque panéliste aura 6 mn pour répondre à la question suivante :</i> Quelle est votre vision de la réforme foncière au Sénégal et quelles leçons avez-vous apprises qui pourraient être reversées à la Commission nationale de réforme foncière ? Quelles recommandations ?	Panélistes • Représentant paysan • CONGAD • CNCR • Action Solidaire International • Collège des jeunes du CNCR • Fédération Nationale des Femmes Rurales • Fédération des Associations de Femminines du Sénégal (FAFS) • ENDA PRONAT • APIX • Association des Elus Locaux du Sénégal (AELS) • Association des Femmes Juristes • Privé • PTF • Pr Babaly Sall
13H - 13H30	Perspectives et réactions des participants Quelles sont les leçons apprises durant le forum et qui pourraient être reversées à la Commission Nationale de Réforme Foncière ? Quelles recommandations ?	Tous les participants
13H 30 - 14H30	PAUSE-DÉJEUNER	
14H30 - 16H00	Perspectives et réactions des participants (Suite)	Tous les participants
16H - 16H15	PAUSE-CAFÉ	
16H15 - 17H30	Synthèse et validation des observations et recommandations des participants	Sidy M. SECK et participants
17H30 - 18H	Synthèse des leçons apprises par le Modérateur	Sidy M. SECK
18H - 18H15	Clôture Mot de remerciement Mot de clôture	• CICODEV • Représentant Président CNRF

Annexe 2 : Liste des participants

FORUM FONCIER MONDIAL - DAKAR 2015 Liste des participants - Session des participants sénégalais Vendredi 15 Mai 2015

N°	NOMS-PRÉNOMS	ORGANES	CONTACTS MAIL ET TÉLÉPHONES
1	Diop Fatou Sagar	La Gazette	sagydiop@gmail.com
2	Djibril Konaté	Producteur Agricole	
3	Kebe Ndeye Mbayang	IPAR	mbayandkebe@gmail.com
4	Yacine Cissé	Flamme d'Afrique	yaciness@yahoo.fr
5	Fatou Laye Mbaye	SenTV/ZikFm	feuzlay@yahoo.fr
6	Ousmane DEME	SenTV	
7	Libasse Hane	Institut Panos	lhane@panos-ao.org
8	Luciana De Michele	ONG Fratelli Dell'Uomo	Luciana.demichela@yahoo.fr
9	Papa Diarga N'gom	AEFSO/Société Civile Sénégal	papengomoo@live.fr
10	Niang El Hadji Ousmane	HEKS-EPER/Sénégal	ousmane.niang@heks-eper.org
11	Seck Abdoulaye	ACCESS	Access1@orange.sn layewane2001@yahoo.fr
12	Cherif Mamadou Abib DIALLO	Action Solidaire International (ASI)	Diallocherif412@yahoo.fr cherif.diallo@action-solidaire.org
13	Ndabamenye Joseph	CRAFT/Rwanda	jndabamenye@yahoo.fr
14	Geisslhofer Hans	Space2live, Munich	hansgeissl@gmx.net
15	Julie Cissé	Coord GIPS/WAR	gipsware@hotmail.com
16	Ababacar Ndaw	MCA – Sénégal	Ababaca.ndaw@gmail.com andaw@mcasenegal.org
17	Marie Delphine Ndiaye	AJS	mariedelphine@gmail.com
18	Magatte Diop	FAFS	ugpm@yahoo.fr
19	Mariam Sow	ENDA TM / ENDA- Pronat	mariam@endatiersmonde.org 77 637 12 88
20	Coumba Paye	Délégation UE	Coumba.paye@eeas-europa.eu
21	Cheikh Omar Ba	IPAR	Coba@ipar.sn
22	Fatoumata Ly Fall	Centre Démocratie Education aux Médias CEDEM	cedem2000@yahoo.com fatimaly@hotmail.com
23	Daouda DIAGNE	Consultant Action Aid	adiagne2001@yahoo.fr
24	Moustapha Ba	ACD de Diokoul	
25	Massoumba Diouf	ACP de Diokoul	
26	Ablaye Ndiaye	ACP de Diokoul	
27	Serigne Omar Diop	ACP de Diokoul	
28	El Hadhi Samba Sow	CODEN/Enda Pronat	juniorsow@yahoo.fr
29	Gorgui Sow	CODEN	

30	Bayal Sow	CODEN	
31	Mamadou Thioye	Pdt des producteurs du lac de Guiers	
32	Moussa Nguer	Collectif des Paysans de Diokoul Nguer Nguer	
33	Lénine Wade	AT. CONGAD	
34	Moustapha Nguer	Collectif des Paysans de Diokoul Nguer Nguer	
35	Omar Diop	Collectif des Paysans de Diokoul	
36	Maniang Gueye	Collectif des Paysans de Diokoul - Dahra	
37	IKE A. Mamore	Infographiste	
38	Mohamed Kanouté	CICODEV	mohamed.kanoute@cicodev.org
39	Bineta Diop	CICODEV	bineta.diop@cicodev.org
40	Bacre Waly Ndiaye	Avocat. VALNOVEL	Degane52@gmail.com
41	Mouhamadou Lamine Kane	VALNOVEL	Mlkane1@yahoo.fr
42	Aissata BA	Filière agricole	
43	Geneviève MANTA	Fédération nationale des femmes rurales	fnrssenegal@yahoo.com
44	Maguette NIANG	GIPS.VAR	Maguette21@yahoo.fr
45	Maramé NIANG	MSD Saint Louis	Maremeniangu72@gmail.com
46	Astou MBENGUE	MSD Mont Rolland	Mbengastou008@gmail.com
47	Yacine FALL	CICODEV	Yacinefall62@yahoo.fr
48	Landing BADJI	CICODEV	Lbadji24@gmail.com
49	Cheikh Moussa CAMARA	CONGAD	cheikhmoussa@gmail.com
50	Alassane WADE	CNCR	Alwade2@yahoo.fr
51	Mansour MBOUP	Expert foncier. C.A du Forum Civil	mmboup@yahoo.fr
52	Assane NDOYE	ENAC	adec_cons@yahoo.fr
53	Pierre Yves BERTRAND	Ambassade de France, conseil environnement.	pierre-yves.bertrand@diplomatie.gouv.fr
54	Julie BRAYER MANKOR	Ambassade France, Conseil-lère agricole	julie.brayermankor@diplomatie.gouv.fr
55	Bara GUEYE	IED	baragueye@orange.sn
56	Babaly SALL	GESTE/CERADD/UGB	bbsall@gmail.com
57	Mamadou BARRY	Action Solidaire Internationale	Mamadou-barry@actionsolidaire.org
58	Elhadj Thierno CISSE	CNCR	elhajthierno@yahoo.fr
59	Amadou KANOUTE	CICODEV	amadou.kanoute@cicodev.org
60	Karim TOURE	LCS	
61	Aissatou FALL	Sup agro Montpellier	aissafall@hotmail.com
62	Mamadou Lamine BA	CICODEV	
63	Modou DIENG	CICODEV	

64	Aissatou DIENG	CICODEV	
65	Mamadou Malado DIALLO	CICODEV	
66	Elhadj Mbacké FALL	PRODAC	
67	Maimouna NDAW	Projet micro jardinage	
68	Kader F. NGOM	FAO	
69	Birame FAYE	PANOS	
70	KOFFI Desouza	Etudiant	
71	Boubacar DIARRA	RRI	
72	Habib HOUDENKINDO	CICODEV	
73	Chérif BODIAN	IPAR	
74	Aminata BA	FAFS	
75	FABIEN OFFNER	RFI	
76	Saliou TRAORE	Agence de presse EFE	
77	Chérif FAYE	SUD Quotidien, REJOGOF	
78	Moussa SENE	kaolackactu.com	elhajmoussasene@gmail.com
79	Aldiouma CISSOKHO	RHEDUS	cissokhoaldiouma@yahoo.fr
80	Thierno SALL	ENDA PRONAT	thiernolaye@gmail.com
81	Isabel SUAREZ	MAD AFRICA	isasuarez@gmail.com
82	Joseph DIOP	IPAR	josephdiop@ipar.sn
83	Ibrahima KA	IPAR	kaibrahima11@gmail.com
84	Koudougou SAYDOU	GRAF	koudougousaydou@yahoo.fr
85	Steve NPONO	PANOS	stevcesti2014@gmail.com
86	Sékouba KONARE	PANOS	skoubakonare@gmail.com
87	Khadim FALL	PANOS	yaramfall58@gmail.com
89	Mame SECK	PANOS	riamabass88@gmail.com
90	Bertrand B. Sabine KETE	CICODEV	sabkete@yahoo.fr
91	Sidy M. SECK	UGB	sidysecksn@yahoo.fr
92	Djibril DIOP	REPAOC	djiby@repaoc.org
93	Alpha BA	GESTE/UGB	alhaba80@gmail.com
94	Camille RICHEBOURG	CIRAD	camille.richebourg@cirad.fr
95	Magatte DIAW	Collectif de Ndiael	magattediaw@hotmail.com

